

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
VILLE DE MARDIÉ

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Affiché et publié le :

25 janvier 2024

Délibération n°2024-001 examinée le 24/01/2024 – ADJOINT DÉMISSIONNAIRE - ORDRE NOMINATION DES ADJOINTS – APPROBATION – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-002 examinée le 24/01/2024 – ADJOINT DÉMISSIONNAIRE – ÉLECTION D'UN ADJOINT – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-003 examinée le 24/01/2024 – COMMISSIONS COMMUNALES - MODIFICATIONS – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-004 examinée le 24/01/2024 – ADHÉSION À TOPOS – RENOUELEMENT – APPROBATION – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-005 examinée le 24/01/2024 – ADHÉSION À STAR 45 – RENOUELEMENT – APPROBATION – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-006 examinée le 24/01/2024 – ADHÉSION À L'AML45 - APPROBATION – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-007 examinée le 24/01/2024 – ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE – RENOUELEMENT – Approuvée à l'unanimité

Délibération n°2024-008 examinée le 24/01/2024 – LOGEMENT – CONVENTION – CADRE DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LES COMMUNES – Approuvée à l'unanimité

Le Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>